

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARDON

Envoyé en préfecture le 21/01/2026 029  
Reçu en préfecture le 21/01/2026  
Publié le  
ID : 063-200071199-20260120-CCPL\_2026\_02\_17-DE

L'an deux mille dix-neuf, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de SARDON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy TIXIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation : 23 mai 2019.

**Présents :** Mr TIXIER Guy, Mme TRILLON Maryse, Mr CHAVAROUX Christian, Mr MARTINEZ Gérard, Mr ISACH Daniel, Mme GIRONDE Dominique, Mme BOROT-LESCURE Séverine, Mme BARGOIN Manon, Mr GRENADE Didier.

**Absente et excusée :** Mme BOIS Corinne.

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

## Délibération n° 4

12 JUIN 2019

### APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'étude de zonage d'assainissement réalisée par la société SAFEGE a été soumise à enquête publique du 26 mars 2019 à 9h au 26 avril 2019 à 17h, et que le commissaire enquêteur M. Gérard THIALLIER a motivé ses conclusions en tenant compte des observations extérieures suite aux visites reçues lors des permanences et donc émis un avis favorable à l'étude de zonage d'assainissement de SARDON le 22 mai 2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'étude du plan de zonage tel qu'il est actualisé et joint en annexe de la présente délibération afin de l'annexer à la Carte Communale de SARDON.

Monsieur le Maire informe que le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie pendant une durée d'un an à compter du 22 mai 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après avoir délibéré:

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives pour annexer l'étude de zonage d'assainissement à la Carte Communale de SARDON.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser les demandes de versement des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

« POUR » : 9 voix

« CONTRE » : 0 voix

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,

Reçu en Sous-Préfecture le : 1

Publié le : 13 JUIN 2019



